

# LA LETTRE DU MAIRE



## La municipalité confirme son soutien financier aux associations sportives et culturelles



Lors du Conseil Municipal qui s'est tenu le 27 mars dernier, la commune a réitéré **son soutien financier** dans le cadre de son engagement envers **le tissu associatif belloysiens**. Aussi, ce soutien financier est destiné à soutenir les projets menés par nos associations locales. Cette contribution communale vise à renforcer l'impact social, culturel, éducatif et sportif des structures associatives dans tous les domaines.

En effet, le rôle des associations est essentiel dans la construction d'une société plus inclusive et solidaire. Ce financement permettra à ces organisations de poursuivre leur travail de terrain, de répondre aux besoins locaux et de promouvoir l'engagement citoyen.

En 2024, **la municipalité** a soutenu les associations belloysiennes à hauteur de 24 855 €.

Quant à 2025, les associations qui ont sollicité un financement de la ville ont vu, en fonction des projets, soit leurs **subventions maintenues soit revalorisées**.

Ainsi, le montant total alloué aux associations est de **25 510 €**, soit une augmentation d'environ 10 %.

| ASSOCIATIONS                        | MONTANTS<br>2024 | MONTANTS<br>2025 | EVOLUTION |
|-------------------------------------|------------------|------------------|-----------|
| A.S.C.B                             | 6 185,00 €       | 6 840,00 €       | ↗         |
| ASSOCIATION JEUX ANIMATION DENTENTE | 400,00 €         | 450,00 €         | ↗         |
| C.B.B.F                             | 850,00 €         | 850,00 €         | ↗         |
| UNC/ONAC 95 SECTION LOCALE          | 1 270,00 €       | 1 270,00 €       | =         |
| BELLOY EN FETE                      | 11 500,00 €      | 11 750,00 €      | ↗         |
| L'EVAZION                           | 500,00 €         | 600,00 €         | ↗         |
| COTAB                               | 500,00 €         | 500,00 €         | =         |
| AIKIDO                              | 50,00 €          | 50,00 €          | =         |
| L'EFFET DES FAITS                   | 800,00 €         | 800,00 €         | =         |
| D'Z'ILES                            | 300,00 €         | 0,00 €           | 1         |
| C.C.M.B                             | 1 000,00 €       | 1 000,00 €       | =         |
| LES MINIS BELLOISIENS               | 500,00 €         | 400,00 €         | 2         |
| SALSA PAPA                          | 0,00 €           | 200,00 €         | ↗         |
| SAMBO                               | 1 000,00 €       | 800,00 €         | 3         |

<sup>1</sup> L'association n'a pas formulée de demande

<sup>2</sup> L'association a indiqué devoir réduire le nombre de manifestations par rapport en 2025 par rapport à 2024

<sup>3</sup> L'association a demandé une subvention exceptionnelle en 2024 de 1000 €. Le montant habituel de la subvention est de 500 €. Aussi, l'association a vu sa subvention augmentée de 300 € en 2025.

# SPECIFICITE DE L'ACELVEC

*L'association des centres de loisirs et de vacances de l'enfance de Carnelle (ACELVEC) met en œuvre un accueil de loisirs pour les enfants âgés de 4 à 12 an.*

La commune de Belloy-en-France verse une participation prévisionnelle qui est réajustée chaque année en fonction de **la fréquentation des jeunes belloysiens**. Ainsi, en 2024 l'ACELVEC a reçu une participation de 35 697,80 €. Suite à la clôture des comptes de l'association, en fin d'année, la participation prévisionnelle de la commune a été estimé à hauteur de 21 250,36 € pour 2025.

***La municipalité de Belloy-en-France se réjouit de pouvoir contribuer à la vitalité et à l'engagement des associations locales qui œuvrent pour une société plus juste et solidaire.***

***La municipalité remercie ces associations qui œuvrent tout au long de l'année en proposant des manifestations riches et variées !***

Votre Maire dévoué,

Raphaël BARBAROSSA.

